



DIRECTION DES IMPÔTS ET
DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES
FA'ATERERA'A TITAU TUTE

BP 80 – 98713 PAPEETE

Tel. 40.46.13.13

Site internet : www.impot-polynesie.gov.pf

Régime fiscal applicable aux groupes de sociétés (Articles LP. 120 et suivants du code des impôts)

Fiche de calcul du plafonnement du bénéfice d'imputation à l'entrée dans le groupe

(3 de l'article LP. 120-8 du code des impôts)

À souscrire par chaque société du groupe

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés (1) (<i>Feuille 0-1 de la déclaration individuelle d'impôt sur les sociétés – Bénéfice : ligne B1 / Déficit : ligne B2</i>).....
Abandons de créances et subventions directes ou indirectes (2)
Profits résultant de cessions visées au 1 de l'article LP. 120-4 (3)
Plus-values provenant de cessions d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport ayant bénéficié des dispositions de l'article LP. 113-8 (4).....
Plus-values sur des biens dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article LP. 113-8 et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de l'apport (5)
Réévaluation libre (6)
Pertes provenant des cessions visées au 1 de l'article LP. 120-4 (7)
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs $\{1 - (2+3+4+5+6) + 7\}$

La DICP traite vos données personnelles afin d'émettre le rôle et envoyer votre avis d'imposition et dans le cadre des différentes missions de la DICP (réclamations, contrôle fiscal, assistance administrative, etc.). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et les finalités ultérieures liées aux missions de la DICP, consultez la Notice d'information contribuables (disponible sur le site internet – QR code ci-contre – et à l'accueil de la DICP).

Vous disposez sur vos données des droits d'accès et de rectification, du droit à la limitation de leur traitement et sous certaines conditions, du droit de vous opposer à leur traitement, d'en demander l'effacement. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à rqpd.dicp@administration.qov.pf.

Pour toute information ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données à dpo@administration.qov.pf.

